

Point actualité Coronavirus – Afrique du Sud (31/03)
FAM d'après informations SER / CAA de la zone

La situation en Afrique du Sud, continue de se détériorer. **Au 30 mars, on dénombre 1 280 cas et 2 morts** (709 cas et 0 mort au 25 mars 2020). **Le Président Ramaphosa a décidé à partir du jeudi 26 mars minuit un confinement généralisé pour 3 semaines** : tous les vols nationaux et internationaux sont suspendus, tous les déplacements individuels interdits (sauf police, médecin, biens de première nécessité...). Seuls resteront ouverts les activités de production considérées comme essentielles (dont l'agriculture et l'agroalimentaire), les commerces de biens alimentaires essentiels, les pharmacies, les stations essence. Des cas sont apparus dans des townships où les mesures de confinement sont beaucoup plus difficiles à mettre en oeuvre, ce qui suscite des craintes d'explosion du nombre de cas. Le détail des mesures ci-après.

- Contexte général

Le premier cas a été détecté le 5 mars, le 25 mars 709 cas de coronavirus et 0 mort, **le 30 mars 1 280 cas et 2 morts**.

Le Président Ramaphosa a donc annoncé des mesures restrictives le dimanche 15 mars, précisées au fur et à mesure :

- Interdiction d'entrée sur le territoire des étrangers venant de pays à haut risque (France, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Allemagne, Chine, Espagne, Etats-Unis, Iran)
- Les sud-africains venant de ces pays peuvent rentrer mais sont mis en quatorzaine
- Interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes
- Fermeture des écoles et universités sur tout le territoire
- Conseil de limiter les déplacements en Afrique du Sud
- Pas plus de 50 couverts dans les restaurants, distances de sécurité

Au vu de l'évolution du nombre de cas, le Président Ramaphosa a annoncé **une nouvelle série de mesures à partir du jeudi 26 mars minuit** :

- confinement généralisé de la population, interdiction de sortir sauf pour acheter des biens alimentaires ou nécessités médicales ou enterrement. Ventes d'alcool interdites.
- les liaisons aériennes internes et externes, les transports individuels interurbains sont suspendus
- les transports collectifs (bus et trains) sont suspendus
- seuls sont autorisés à fonctionner les fournitures et services essentiels : hôpitaux, médecins, énergie, biens alimentaires, transports de marchandises de première nécessité. Les autres activités économiques sont suspendues.

L'armée et la police sont chargées de l'application. Des "check point" militaires sont mis en place.

Ces mesures ont été confirmées le 30 mars dans une **nouvelle allocution du Président le lundi 30 mars, laissant présager un prolongement éventuel après le 15 avril**.

- Restrictions aux frontières pour les personnes

Le principe devient l'interdiction de circulation des hommes et marchandises. Aussi bien sur le territoire, qu'aux frontières maritimes et terrestres. Seuls sont autorisés les transports internes ou externes de biens essentiels, selon des listes fixées par le gouvernement (biens alimentaires, charbon, pétrole, matériel médical...). Le reste est interdit.

- Circulation des marchandises (import export) avec notamment d'éventuels problèmes logistiques

Seuls sont autorisés les transports maritimes de biens essentiels. A priori cela revient à interdire les arrivées de nouveaux portes conteneurs transportant des biens diversifiés, et non uniquement alimentaire ou médicaux. **A noter que les exportations et importations de produits alcoolisés, vins et spiritueux, notamment, sont désormais interdites, ces marchandises n'étant pas considérées comme essentielles. Cela devrait donc bloquer momentanément les importations de Cognac de France.**

Il faut aussi noter que les bateaux venant de pays à haut risque (France, Allemagne, Pays Bas, Chine, Etats Unis....) doivent être décontaminés, les équipages ne sont pas autorisés à se rendre à terre.

- Problématiques spécifiques à certaines filières, tensions sur l'approvisionnement en certains intrants...

Il faut d'abord noter qu'**un communiqué gouvernemental du vendredi 27 mars 2020 confirme que l'agriculture et l'agroalimentaire font partie du secteur des biens essentiels.** Par conséquent sont autorisées toutes les activités nécessaires en amont en en aval à ces deux activités : stockage, emballage, production et importation d'intrants, distribution...

A ce stade, il n'y a pas de tensions sur des produits agricole ou agroalimentaires, les entreprises ayant des stocks suffisants pour continuer leur production. Il est possible qu'à terme des pénuries puissent exister sur certains produits importés nécessaires à l'industrie agroalimentaire.

Les filières agricoles seront touchées de deux manières :

- la baisse du marché intérieur des produits frais en raison du confinement de la population et de la fermeture des points de vente informels
- la baisse des exportations en raison des difficultés à prévoir sur les ports (moins d'arrivées, donc moins de départs de containers)

A noter que la filière viticole pourrait être la première touchée. En effet, la production viticole est autorisée, comme production agricole, mais les ventes internes, les exportations et importations de produits alcoolisés sont temporairement interdites. La production viticole devra donc être stockée le temps que les vents soient à nouveau autorisées. L'Afrique du Sud exporte près de la moitié de sa production en temps normal.

- Mesures transversales de soutien à l'économie

A la suite du lockdown, le gouvernement a progressivement précisé les mesures de soutien.

Mise en place d'un fonds de solidarité public/privé pour appuyer le secteur de la santé et les populations vulnérables – dotation initiale de 150 MZAR par l'Etat – plusieurs annonces de l'ordre du milliard de rand par de grandes fortunes => *illustre les difficultés budgétaires du pays*

Mesures budgétaires :

o Mise en place d'un filet de sécurité pour soutenir les travailleurs du secteur informel => *une annonce dont on n'a pas encore les contours.*

o Système exceptionnel d'allocation chômage (via le *Unemployment Insurance Fund*, UIF) visant à limiter le recours au licenciement. Ce système doit permettre de prendre en charge les salaires (i) Des personnes mises au chômage technique du fait de la crise ; et (ii) Des personnes affectées par le virus .

- o Nombreuses annonces relatives à la fiscalité : subvention à l'emploi pour les bas salaires sous la forme d'un crédit d'impôts, paiement anticipé des incitations financières à l'emploi, réduction et étalement du paiement de différentes taxes et cotisations sociales sur les sociétés pour les PME ;
- o Mise en place de plusieurs fonds de soutien financier en faveur des entreprises en difficulté : 500 MZAR (25 MEUR) pour les PME, 3 Mds ZAR (160 MEUR – via IDC) pour l'ensemble des entreprises, 200 MZAR (10 MEUR) pour le secteur du tourisme ;

Mesures monétaires /South African Reserve Bank :

- o forte réduction du taux directeur (moins un point) – les autres pays de la zone rand devraient suivre –
- o suite à l'apparition de contraintes sur les marchés, la SARB a annoncé le 20 mars une révision de sa stratégie de gestion des liquidités afin d'en faciliter l'accès pour les institutions financières : (i) augmentation du rythme des opérations de rachat de titres « repo operations » (deux opérations journalières qui s'ajoutent à la fréquence hebdomadaire habituelle) afin d'améliorer la liquidité sur le marché monétaire ; (ii) modification des taux d'emprunt et de prêt des facilités permanentes pour soutenir l'accès aux liquidités et décourager les dépôts en cash parqués à la SARB. La 25 mars, la SARB a annoncé des mesures additionnelles : allongement de la maturité des opérations « repo » jusqu'à trois mois (on a donc désormais des opérations journalières, hebdomadaires et à trois mois), et surtout un programme d'achat d'obligations souveraines (pour des montants et sur des maturités à la discrétion de la SARB)
- o mise sur le marché de 20 Mds ZAR additionnels en deux jours pour les institutions financières pour faire face aux besoins de liquidité – la SARB indique que tous les instruments en son pouvoir seront utilisés pour préserver le système financier (révision du ratio de liquidité, révision de la liste des actifs considérés comme liquides, y compris certaines formes de *quantitative easing*, etc.)

Autres

- o Réglementation des prix et sanctions contre les augmentations injustifiées et la corruption
- o Exemption temporaire des banques commerciales de la réglementation sur la concurrence, afin qu'elles puissent s'entendre sur la mise en œuvre de mesures de facilitation pour les ménages et les entreprises (restructuration et rééchelonnement des prêts, moratoire sur les remboursements, etc.) – Standard Bank a été la première à réagir à cette annonce.

- Mesures de gestion de la main-d'oeuvre (prêt de personnel, formation...)

Système exceptionnel d'allocation chômage (via le *Unemployment Insurance Fund*, UIF) visant à limiter le recours au licenciement. Ce système doit permettre de prendre en charge les salaires (i) Des personnes mises au chômage technique du fait de la crise ; et (ii) Des personnes affectées par le virus .